



Hypothèque judiciaire

Par milenia

Bonjour,
voici ma problématique/

le jour de la vente de ma maison j'apprends chez le notaire qu'elle est hypothéquée depuis 5 mois, nous signons tout de même la vente avec les acheteurs; je tiens à préciser que je n'ai reçu aucune info sur cette hypothèque ni de la part du notaire, ni par courrier recommandé, ni par huissier? est-ce normal?

entre temps, c'est-à-dire avant la vente de ma maison, une fois le compromis de vente signé avec mes futurs acheteurs je me lance dans l'achat d'une maison, sûre de pouvoir utiliser les fonds de mon bien qui sera vendu.

je signe ce compromis de vente pour mon futur achat auprès du notaire qui vend ma maison. Celui-ci sait déjà à cet instant que ma maison est hypothéquée mais ne me dit rien.

Le jour de la vente de ma maison il séquestre toute la somme à son étude, refuse de me verser le futur apport pour l'achat de ma maison. J'ai été condamnée à régler la somme de 130000 euros en Cassation, j'avais vendu ma maison justement pour pouvoir honorer cette dette, il n'y a aucun souci la somme est disponible pour ce règlement et le notaire met du temps à effectuer ce paiement et refuse de débloquer le restant du... soit 300000 euros. il attend qu'une main levée soit faite sur cet hypothèque, ce notaire me dit avoir réglé les sommes dues mais l'hypothèque est toujours en cours. Comment faire? peut-il me céder le restant de la vente? sinon je ne pourrai jamais acheter mon nouveau bien. Le notaire ne me communique aucun document, ni contrat de vente de ma maison, ni copie de hypothèque, ni le nom des créanciers malgré mes nombreuses demandes. Que puis-je faire? merci de votre réponse,

Milenia